

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°03 - décembre 2001

EDITORIAL

Lorsque nous avons commencé notre travail de réflexion sur les pratiques de la montagne, nous avons été amenés à choisir les sujets brûlants du moment : les problèmes réglementaires et législatifs, l'organisation du sport en France, le poids de la compétition dans cette organisation, avec en arrière plan l'un des problèmes centraux de notre société occidentale, celui de la place du risque et de l'acceptation du risque.

Mais nous n'avons pas oublié les interrogations des alpinistes sur un problème plus large, celui des rapports entre le sport et la nature.

Dans notre première lettre, sous le titre "Sport et nature : il faut en parler !", nous écrivions : "Il est devenu plus urgent que jamais de se demander ce qu'est réellement l'alpinisme au sens large, (...) ce que les montagnards voudraient qu'il puisse rester."

Si ces questions valent pour tous les sports de pleine nature, elles valent plus encore pour l'alpinisme que toute modification du rapport à la nature modifie en profondeur.

Si l'alpinisme est affecté par la modification des règles du jeu, qu'elles soient techniques, sociales ou économiques (Nous en avons parlé en abordant les problèmes de la compétition ou de la nouvelle loi sur le sport) il l'est de façon beaucoup plus radicale par l'aménagement et l'équipement du milieu. Pour certains, il y a là une tendance inéluctable qu'il faut accepter. Il nous semble que le problème n'est pas aussi simple, et qu'il vaut la peine de se demander ce que nous voulons en la matière.

En l'absence d'une réflexion qui tienne compte de l'ensemble des attentes et des enjeux, ne risquons-nous pas d'être confrontés à une évolution destructrice uniquement pilotée par des intérêts économiques et particuliers ?

Qu'en pensez-vous ?

Bernard Amy
Président de l'OPMA

Sommaire :

Editorial : p. 1

Les équipements en montagne : p. 3
4 et 5

Équipement en montagne :

Orientations p. 6

Le droit au terrain non équipé p.6

La lettre de l'OPMA
n° 03 décembre 2001 – 25FF
paraît 4 fois par an
ISSN : en cours

Directeur de publication : B. Amy
Imprimé par nos soins

Les équipements en question

De quoi s'agit-il ?

Sentiers, cairns, refuges, câbles, et même routes et remontées mécaniques : l'équipement en montagne est un fait déjà ancien. Les hommes n'ont cessé de domestiquer l'espace dans lequel ils vivent ou passent, pour leur travail ou leurs loisirs. Mais involontairement ou non, il est resté des zones non équipées dans lesquelles ont pu se développer des activités sportives fondées justement sur la sauvagerie de leurs lieux de pratique.

Or aujourd'hui nous assistons à une flambée de l'équipement sportif des sites et des espaces naturels qui pose des problèmes nouveaux en modifiant les rapports que nous avons avec ces espaces.

Entre les arguments de ceux qui condamnent en totalité ou en partie l'équipement, et les arguments de ceux qui le considèrent comme une nécessité, voire un devoir, il n'est plus facile d'y voir clair. En fait, équiper les espaces « naturels » est devenu une activité complexe aux multiples acteurs. Le pratiquant, c'est-à-dire l'utilisateur de l'équipement, n'est plus bien souvent qu'un prétexte au fonctionnement d'une chaîne d'acteurs dont l'existence définit et conditionne les équipements : des techniciens de plus en plus professionnels, des donneurs d'ordre tels que les collectivités territoriales, des financeurs, des responsables institutionnels ou associatifs, des marchands et des fabricants de matériels d'équipement, et enfin des utilisateurs bien souvent poussés à « consommer de l'équipement ». C'est cette chaîne qu'il importe d'analyser, dont il faut comprendre les enjeux, les mécanismes, les motivations et les dérives possibles.

Circonscrire et limiter le débat

Le mot « équipement » désigne à la fois l'action d'équiper et les objets utilisés, individuels ou collectifs (du piton au refuge, de la balise au téléphérique, des câbles de progression aux sentiers creusés sur les pentes). Dans tous les cas, nous souhaitons attirer l'attention sur l'action d'équiper elle-même, sur les effets qu'elle produit aussi bien sur le milieu que sur les activités, et sur les conditions institutionnelles et sociales dans les-

quelles elle a lieu.

Pour les alpinistes et les grimpeurs le problème le plus discuté aujourd'hui est celui de l'équipement à demeure des itinéraires d'escalade et des voies du type via ferrata. Nous nous y référerons souvent. Mais il va de soi que l'analyse que l'on peut faire de ce problème vaut pour tous les types d'équipement : multiplier les refuges, couper une piste noire par des lacets de piste rouge, équiper d'échelles un sentier escarpé, ou suréquiper un itinéraire d'escalade procède de la même démarche et a les mêmes conséquences sur les pratiques.

Démocratisation ?

La fréquentation « sportive » de la montagne, a considérablement augmenté depuis les années 40 et continue de croître. On a cru voir dans ce phénomène la preuve d'une démocratisation de l'accès à la montagne. Elle mérite cependant d'être interrogée.

Il est vrai qu'aujourd'hui la demande et l'offre d'activités physiques de pleine nature se sont beaucoup développées, même si cette croissance est très variable d'une activité à l'autre (avec un pic pour la randonnée, du fait de sa plus grande facilité). Mais l'évidence même de cet accroissement en occulte les mécanismes.

L'offre ne se contente pas de répondre à une demande, mais, pour une large part, elle la suscite : si bien que les formes qu'elle prend ne sont pas indifférentes. A la création et à la promotion quasi commerciales de parcours balisés, sécurisés, répond un développement et donc une demande accrue de ce type de pratiques. Les *vias ferratas* « à la française » en sont un excellent exemple.

L'équipement permet-il réellement au plus grand nombre d'accéder plus facilement à la montagne, ou bien plutôt, fait-il seulement accéder plus facilement à des parcours qui se trouvent, certes, en montagne mais ne sont plus de la montagne, cette dernière n'étant plus qu'un décor, voire un « parc d'aventure ».

Les équipements en question

Utilisateurs

Nous l'avons dit : ils sont la justification de l'équipement. Les raisons de leur engagement dans les parcours équipés sont complexes. Pour certains il s'agit d'une activité ludique ou d'entraînement préparatoire à de plus vastes entreprises en terrain non équipé. Mais pour beaucoup, il s'agit d'un terrain de jeu qui leur offre par exemple le plaisir pur de l'escalade ou de la randonnée, et celui de réussir un parcours techniquement difficile, tout en palliant leur manque d'assurance et leur inexpérience en terrain «vierge».

La plupart d'entre eux ne quitte jamais les itinéraires aménagés, même si, pour quelques-uns, la progression de leur pratique les conduit vers des terrains équipés plus difficiles, plus amples et plus élevés. On assiste alors à une transformation d'une partie de la haute montagne en quelque chose qui ressemble () à de l'escalade en falaise, de la randonnée en plaine, du ski sur stade de neige, avec seulement davantage d'engagement en raison de l'altitude et du relatif éloignement du site. Les pratiques s'en trouvent profondément modifiées : capacité de lecture du terrain, autonomie (au sens de capacité à se passer de tout équipement fixe), connaissance du milieu perdent de leur utilité au profit d'une connaissance purement technique du seul équipement.

Certains justifient les équipements en disant que leur absence rebute les débutants, et que la découverte de la montagne équipée donne envie de découvrir la montagne non équipée. On peut se demander si au contraire l'équipement n'habitue pas à l'équipement et n'apprend en rien l'autonomie.

La pratique exclusive du terrain équipé a pour conséquence une demande nouvelle de création d'équipements en montagne voire en haute montagne. Un aspect significatif de cette mutation est le fait qu'on assiste depuis trois ou quatre ans à une quantité impressionnante d'ouverture de voies d'escalade très sécurisées. Comme si la montagne était réduite à un pan d'escalade rocheux.

De la même façon se multiplient balises et panonceaux, comme s'il fallait réduire la montagne à un décor que le sentier traverse mais dont il ne fait pas plus partie qu'une

route ne le ferait.

Le paradoxe est qu'au lieu d'acquérir un savoir-faire qui leur permettrait de parcourir la montagne à leur gré, de devenir des alpinistes, les pratiquants habituels du terrain équipé demeurent des grimpeurs, des skieurs () ou des randonneurs sur itinéraires sécurisés et balisés. Ils dépendent de choix faits par d'autres. () Cette «spécialisation» des pratiques () souligne par exemple le contraste entre la forte augmentation du chiffre des grimpeurs dans les () sites conditionnés pour l'escalade et la stagnation ou l'érosion () du nombre d'alpinistes qu'attire la montagne non aménagée.

Mais ce n'est pas le seul paradoxe : l'attrait pour le terrain équipé traduit () à la fois le désir d'accéder à des espaces où l'on ne pourrait pas évoluer sans l'équipement dont on l'a doté - et l'acceptation d'une sorte de dénaturation de terrains qui fascinent et attirent justement par leur difficulté. Au lieu d'élever le pratiquant à la difficulté du terrain, on rabaisse le terrain aux capacités du pratiquant.

Sécurité ?

La justification de l'équipement le plus souvent invoquée, est la recherche de la sécurité. Cette dernière a toujours été à la base des sports de montagne. Mais c'est la façon de l'obtenir qui est en train de se modifier : apprendre l'alpinisme, c'était auparavant apprendre à assurer sa propre sécurité ; c'est de plus en plus apprendre à utiliser des équipements de sécurité mis en place par d'autres.

Si bien qu'on passe d'un «devoir de formation» à un «devoir de sécurisation», ce qui conduit à des conflits entre ceux pour qui «ne pas équiper c'est prendre la responsabilité morale d'un futur accident par manque d'équipement» et ceux pour qui «équiper c'est prendre la responsabilité morale d'un accident par manque de formation».

De ce fait, l'équipement à demeure qui, pour des pratiquants expérimentés, sert essentiellement à faciliter un parcours, se voit chargé aujourd'hui d'une nouvelle fonction : transformer le milieu naturel, toujours aléatoire, en terrain «sûr», «aseptisé» disent les grimpeurs.

Les équipements en question

Une telle attente est plutôt naïve et même dangereuse. Car la sécurité est bien plus dans la conjonction d'une conscience claire des risques et de la connaissance de ses capacités que dans un quelconque équipement de l'itinéraire. Une via ferrata ou une piste de ski sécurisée, malgré la densité de l'équipement qui les constitue, demeureront toujours potentiellement plus dangereuses pour des pratiquants peu expérimentés qu'une voie d'alpinisme sans aucun équipement pour des alpinistes avertis. Et elle sera d'autant plus dangereuse que ceux qui la parcourent croiront que cette omniprésence de l'équipement les dispense d'un savoir-faire à acquérir et de la connaissance du milieu où elle est implantée.

Equipeurs

Sans eux pas d'équipements. Il n'en a pas toujours été ainsi. En montagne, et tout particulièrement en alpinisme, l'équipement a été longtemps le fait des alpinistes qui bâtissaient des cairns¹ pour se repérer, équipaient une voie pour pouvoir la gravir, et non pas pour permettre à d'autres de le faire. L'évolution s'est faite de façon progressive. Aujourd'hui, l'équipement est devenu une activité à part entière : il est fait bien souvent non pour servir à celui qui le réalise (qui, dans certains cas, ne l'utilise même jamais) mais pour un public, qui le « consomme » comme un service, gratuit ou payant.

Les équipateurs ont des motivations diverses. Certains sont de véritables « professionnels » de l'équipement qui cherchent à développer et multiplier les chantiers et démarchent des financeurs potentiels, souvent les collectivités territoriales. D'autres, bénévoles, revendiquent le droit de « créer » des parcours équipés pour les offrir au public : ils agissent au nom d'une jouissance personnelle parée du prestige du dévouement, et du postulat de l'utilité publi-

que de leur action.

Dans tous les cas, l'équipement, par l'ampleur du travail qu'il représente et la quantité de temps qui lui est consacré nécessite un investissement personnel très fort de l'équipateur qui, de ce fait, a souvent un rapport de possession à l'espace qu'il a équipé. On peut s'interroger sur la pertinence d'une conception aussi personnelle de certaines décisions d'équipement qui « consomment » un espace qu'ils marquent pour des années. Il est intéressant de constater que les arguments utilisés par les équipateurs pour justifier a posteriori leurs réalisations rappellent beaucoup ceux qu'utilisent les auteurs de topo-guides pour défendre leurs publications.

Une commande institutionnelle ?

On connaît l'engagement déjà ancien de communes rurales dans des plans lourds d'équipement d'espaces autrefois naturels pour développer l'économie locale : stations de skis, pistes, etc. Sans méconnaître l'ampleur des problèmes soulevés, nous voudrions attirer l'attention sur un aspect nouveau des politiques d'équipement des sites naturels.

Les modifications climatiques en montagne incitent les communes à développer des offres touristiques alternatives aux sports de neige : dans ce contexte, la création ou le développement de vias ferratas, de sites d'escalade, et même parfois de voies d'altitude équipées dans la logique des sites sportifs peut apparaître comme une solution. Mais ne faut-il pas s'inquiéter lorsque l'on voit que même les espaces protégés ne sont pas à l'abri de tels projets : le parc national du Mercantour est le théâtre d'une opération de « rééquipement » d'envergure de voies anciennes (en fait, il s'agit en partie d'équipement pur et simple) ?

Le *Schéma de Services Collectifs du Sport*² exprime des préoccupations légitimes de l'Etat : parmi celles-ci, « favoriser l'accès de tous aux activités sportives », « tenir compte

¹ Qu'on se souvienne de l'adage ancien et de bon sens : « Erigez des cairns à l'aller, détruisez-les au retour. » Sa mise en œuvre a le mérite de laisser disponible pour tous un espace le plus « neuf » possible.

² « Schéma de services collectifs du sport » – Ministère de la Jeunesse et des Sports /DATAR juillet 2001.

Les équipements en question

du sport pour son rôle dans le développement durable du territoire», « valoriser les espaces naturels et ruraux et promouvoir un accès raisonné à ceux-ci ». On peut aisément imaginer l'utilisation qui sera faite de ces textes par ceux qui veulent développer l'équipement : ils invoqueront les buts affirmés, avec lesquels tout le monde ne peut qu'être d'accord, en passant sous silence la vraie question : « Qu'est-ce qu'un équipement raisonné des espaces naturels ? » Est-ce « valoriser un espace naturel » que de le rendre moins naturel ? « favoriser l'accès de tous aux activités sportives », cela veut-il dire que l'on doit favoriser l'accès de tous à toutes les activités sportives ?

Friches touristiques « légères »

Combien y a-t-il de sites d'escalade que plus personne ne fréquente, voire, que personne n'a jamais fréquentés ? Combien de vias ferratas équipées à grands frais sont-elles menacées à brève échéance d'interdiction par incapacité financière ou humaine à en assurer la maintenance ³ ? Combien de balises aux couleurs hétéroclites et incompréhensibles dessinent des destinations improbables ?

Tout ceci pose la question de la cohérence des actions d'équipement, des choix opérés et des moyens obtenus, ainsi que leur suivi dans la durée.

Vers une réflexion collective ?

On peut espérer que les commissions départementales des espaces, sites et itinéraires sportifs ⁴ mises en place par la dernière loi sur le sport et placées sous l'autorité du président du conseil général, permettront une réflexion plus collective, plus cohérente, mieux capable de tenir compte du long

terme.

Elles seront d'autant plus utiles que, rassemblant « des représentants de fédérations agréées qui exercent des activités sportives de nature, des représentants des groupements professionnels concernés, des élus locaux et des représentants de l'Etat », elles devraient permettre d'avoir une vue d'ensemble des problèmes.

Encore faudra-t-il que ces commissions fonctionnent dans la transparence et qu'elles suscitent la réflexion la plus large afin de formuler les avis pertinents et suivis d'effet. Car ceux-ci n'ont de raison d'être que s'ils éclairent les décisions prises à l'échelon du département tant par le conseil général que par le préfet, aussi bien en matière d'équipement et d'aménagement des sites et espaces sportifs qu'en matière de réglementation ou de limitation de la liberté d'accès à ses sites.

³ «... La ministre constate que l'installation d'une via ferrata est souvent qualifiée d' "ouvrage public en raison de son incorporation à la paroi qui en fait un ouvrage immobilier", réalisé par une personne publique et affecté à un but d'intérêt général. La commune, en sa qualité de maître d'ouvrage, engage dès lors sa responsabilité administrative liée aux ouvrages publics... » in La Lettre de l'économie du sport - n° 567, du mercredi 11 avril 2001.

⁴ art.52 de la loi du 22 juin 2000 modifiant la loi de 1984 relative à «l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.»

Orientations

Il ne s'agit pas de refuser tout équipement des espaces naturels, en particulier ceux de la montagne, mais de réfléchir aux buts que l'on poursuit en équipant, et aux effets que l'on induit.

Ces questions ont déjà fait l'objet de nombreux textes et chartes tant en France que dans les autres pays européens⁵. On y trouve des orientations convergentes : «sauvegarder les caractéristiques sauvages et naturelles des montagnes et des falaises par l'adoption et le respect de codes de bonne pratique», ainsi que «promouvoir une culture de la responsabilité individuelle et de l'autonomie du pratiquant».

Il paraît légitime aujourd'hui de s'interroger sur les limites raisonnables de l'équipement, à la fois dans sa densité et dans son extension.

Plus un site est équipé, plus on le réduit à un espace sportif artificiel, comme dans le cas, par exemple, des sites naturels d'escalade. Il est d'ailleurs frappant de voir comment la normalisation de l'équipement, qui se dessine au fil des années pour ces sites sportifs, diminue les effets de surprise, liés à l'environnement. Ce qui est acceptable pour des sites sportifs de proximité, des «écoles d'escalade», des parcours de randonnée d'initiation, fait problème quand on les étend à la montagne et à la haute montagne dont s'estompe ou disparaît l'intérêt spécifique.

5 Thèses de Mountain Wilderness, chartes du CAF, de la FFME, de la FFRP, résolutions de l'UIAA, convention escalade du parc des Ecrins, charte alpinisme du parc de la Vanoise, etc.

Le droit au terrain non équipé

Il nous semble nécessaire de réaffirmer l'importance d'une pratique autonome de l'escalade, de la randonnée, de l'alpinisme, en terrain non équipé. Ceci suppose qu'il y ait des espaces pour l'apprentissage de cette pratique, et donc une politique d'équipement qui réserve, dans des sites de proximité, des zones dépourvues d'équipement ou avec un équipement minimum. C'est une condition nécessaire si on veut réellement démocratiser l'accès à la montagne elle-même.

Cette culture de l'alpinisme, entendu dans un sens large comme la pratique autonome de la montagne, se constitue par la fréquentation de la montagne peu ou pas équipée : elle est faite du sens de l'observation, de la maîtrise de soi, de l'évaluation des situations, de la culture de la solidarité. Elle exige du temps et de l'assiduité, ce qui la fait

paraître élitiste. Mais chacun peut décider de s'y investir et en retirer de grandes satisfactions.

Vouloir la montagne pour tous doit aussi compter avec ceux qui la veulent sauvage. Ne faut-il pas sauvegarder la possibilité de se perdre et offrir à chaque randonneur les moyens d'acquérir les connaissances et l'expérience lui permettant de vivre sa propre aventure ?

L'alpinisme, contrairement à bien d'autres activités sportives, ne peut se contenter d'un ersatz d'environnement naturel. Il est inséparable d'une confrontation à la montagne elle-même.

En définitive, s'il est légitime et même souhaitable de fréquenter une montagne non équipée, c'est parce que l'expérience humaine qui en découle est d'une haute valeur pour l'individu et pour la société.

La lettre est publiée avec l'aide des abonnés et le soutien financier de

Alpinisme et Randonnée
Fédération des Clubs Alpins
Français

Fédération de la Montagne et
de l'Escalade

Groupe de Haute Montagne
Union des Centres de Plein Air
Syndicat National des Guides
de Montagne

Membres de l'OPMA

Bernard AMY
Pierre CHAPOUTOT
Gérard CRETON
Georges ELZIERE
Jean-Pierre FEUVRIER
Claude JACCoux
Paul KELLER
François MARSIGNY
Robert PARAGOT
Daniel TAUPIN

Les différents textes publiés par l'OPMA sont accessibles à l'adresse
www.multimania.com/cafgo/dossier/dmenuobs.htm

Abonnement : **100 FF.** ;

Abonnements de soutien : à partir de **200 FF**

Nom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal Bureau distributeur

.....

verse F pour abonnement à "La Lettre de l'OPMA"

Règlement par chèque établi à l'ordre de "La Lettre de l'OPMA".

A retourner à Bernard AMY - Le Vivier, 38600 Le Touvet